



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6797

Texte de la question

M Pierre Goldberg appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation préoccupante de l'éducation physique sportive à l'école et de ses enseignants. La quasi-absence de créations de postes (80 à la rentrée 1988) assortie d'un système de gestion de la discipline, discriminatoire dans les faits, ont entraîné : la suppression de 400 postes dans les collèges où ils auraient été très utiles ; une couverture très insuffisante des besoins en lycées et LEP ; un grave blocage des mutations des personnels. Une dotation spécifique d'environ 1 500 postes de professeurs d'éducation physique apparaît nécessaire. Dans le même temps, le nombre de postes ouverts au CAPEPS devait être porté à 2 000, chiffre tout à fait réaliste compte tenu d'un potentiel d'environ 3 000 candidats bien formés. Ainsi serait amorcé un premier rattrapage des déficits horaires et carences en remplacement et mis en perspective un plan de développement permettant de parvenir rapidement à quatre heures d'EPS hebdomadaires dans les collèges et trois heures dans les lycées. Il en appelle, par ailleurs, à la responsabilité directe qu'a le ministère de veiller jusqu'au bout à l'entretien, au fonctionnement, à la rénovation et à la construction d'équipements sportifs scolaires devant être reconnus, dans les faits, comme composantes à part entière de l'établissement scolaire. Dans les collèges, lieux où passent tous les élèves et où les problèmes d'échec sont aigus, l'EPS peut jouer, comme la loi de 1984 l'avait souligné, un rôle particulier en faveur de la réussite scolaire (soutien, approfondissement). Dans les lycées, il faut d'urgence abaisser les effectifs, compte tenu des exigences de qualité de l'enseignement et des problèmes de sécurité spécifiques à l'EPS. Il faut prévoir l'accueil des quelques 100 000 élèves supplémentaires qui nécessite, à lui seul, environ 500 professeurs d'EPS de plus. Sur l'académie de Clermont-Ferrand, les déficits en postes pour l'EPS sont les suivants : au moins un poste par lycée et lycée professionnel ; en collèges, sur le seul département du Puy-de-Dôme, il manque environ vingt postes pour assurer les horaires minimum obligatoires. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que l'éducation physique et sportive soit dans l'ensemble du système scolaire à la hauteur des besoins.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports connaît la situation de l'éducation physique et sportive de ses enseignants. Pour assurer l'efficacité de l'enseignement de cette discipline, les concours 1989 offriront 90 postes à l'agrégation (externe et interne) - soit une augmentation de 130 p 100 par rapport à 1988 - et 533 postes au CAPEPS, - soit une augmentation de 50 p 100 par rapport à 1988. Afin de créer les conditions qui permettront à l'augmentation du recrutement de trouver son plein effet, des instructions ministérielles ont demandé aux recteurs d'accorder la plus grande attention à ce que la répartition des moyens d'enseignement à l'intérieur des établissements vise à accroître les postes implantés sur fiche d'organisation de service. C'est en effet aux recteurs qu'il incombe de déterminer leurs besoins en enseignants, le budget du ministère ne qualifiant pas par discipline les nouvelles créations d'emploi. Enfin, pour l'éducation physique et sportive, comme pour les autres disciplines, le mouvement national des enseignants fait l'objet d'une étude préalable visant à rendre homogène la répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire. Il convient d'éviter que les académies déficitaires du Nord ne perdent plus d'enseignants qu'elles n'en reçoivent et de

conserver dans chaque academie suffisamment de postes pour les enseignants qui sont en attente d'une affectation definitive. Ces mesures visent a equilibrer la repartition geographique des enseignants sur le territoire national et a garantir une qualite egale d'enseignement quelle que soit l'academie.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6797

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3590